

Initiatives parlementaires

redéfinit de façon catégorique la famille dans notre culture, lui conférant le statut de démocratie.

Autrefois, l'autorité était la prérogative des parents qui donnaient des ordres à leurs enfants, lesquels obéissaient. Si on laissait faire les Nations Unies, dans les familles, les décisions se prendraient démocratiquement. Je ne sais pas comment cela pourrait se réaliser, mais c'est ce que les Nations Unies proposent.

Cependant, puisque toute organisation non démocratique n'est plus légitime aux yeux de l'État, cela justifierait une intervention de l'État dans ce qui serait considéré comme une famille autoritaire ou traditionnelle. Par conséquent, la notion de famille démocratique réduit l'autorité des parents et modifie profondément la sécurité de la famille par rapport à l'État.

Alors même que s'effrite l'autorité au sein de la famille, la définition de ce qui compose une famille semble s'élargir. Pensons à ce qu'a déclaré Hillary Clinton l'année dernière, le jour même de la Fête des mères, par une ironie du sort. En parlant de la famille, elle a dit : «Si jamais ce fut le cas, de nos jours, la famille traditionnelle n'est plus formée de deux parents, de deux enfants, d'un chien, d'une maison à clôture en lattes blancs et d'une familiale dans l'entrée du garage.»

L'épouse du président américain a ensuite recommandé que la famille étendue, comme elle l'appelle, remplace la famille traditionnelle, de moins en moins présente dans nos sociétés, et que les amis, les voisins et les concitoyens soient considérés comme des membres de la famille. Elle a terminé son allocution en déclarant : «Alors que les liens traditionnels de la famille s'effritent dans de nombreux cas, nous devons reconnaître que, dans la réalité, nous sommes tous devenus membres d'une famille étendue.»

En fait, M^{me} Clinton a affirmé que les limites de la famille traditionnelle, qui déterminaient le rôle du père, de la mère et des enfants, disparaissent peu à peu pour faire place à toute une panoplie d'autres relations. Cela fait surgir un conflit. Au moment où les définitions s'élargissent au niveau sociétal, la capacité financière des gouvernements à verser des prestations diminue considérablement. Pour répartir les prestations de façon rationnelle, le gouvernement devrait, en toute logique, définir plus étroitement les groupes qui auront droit à ces prestations. Par conséquent, les gouvernements devraient restreindre les définitions et non les élargir.

Je ne formule aucun jugement sur le droit des homosexuels de vivre ensemble. Toutefois, je dis que, en ce qui concerne les prestations versées par le gouvernement, la société ne peut élargir les définitions et accorder des prestations à de nombreux autres groupes, notamment les couples homosexuels.

Le député d'Hochelaga—Maisonnette peut bien affirmer qu'il ne réclame pas de prestations sociales. Or, il veut instituer des droits, dont le droit bien défini des homosexuels d'être reconnus comme des conjoints mariés. Il peut dire qu'une cérémonie de mariage ne coûte rien. Cependant, au Canada, les droits supposent l'admissibilité à des avantages.

Ce concept est très puissant en droit canadien. Par exemple, s'il est établi que quelqu'un est admissible à des prestations d'assurance-chômage, ces prestations constituent un droit, un avantage que personne ne peut lui refuser. Le mariage apporte aussi des avantages matériels. Une fois un droit accordé, il est presque impossible d'empêcher que ne s'appliquent les avantages matériels associés.

Il y a une autre raison pour se prononcer contre cette motion. La redéfinition de la famille ouvrirait une boîte de Pandore de problèmes de définitions pour les autres groupes. Il n'y a pas de limite logique entre un couple homosexuel et toutes sortes d'autres unions. Si un couple homosexuel peut être une famille, pourquoi pas des co-locataires ou des personnes vivant ensemble dans des foyers collectifs? Pourquoi pas des amis intimes vivant sous des toits différents? En renonçant à la définition traditionnelle de la famille, le gouvernement renoncerait à sa capacité de choisir qui reçoit des prestations et qui n'en reçoit pas.

• (1125)

Je voudrais rappeler aux députés que, en pratique, le principe de la famille nucléaire est très statique. En 1949, un anthropologue, George Murdock, concluait après avoir étudié 250 sociétés du monde entier : «La famille nucléaire est le groupe social universel, soit en tant que forme prédominante de famille, soit en tant qu'unité fondamentale à partir de laquelle se construisent des formes familiales plus complexes. Elle existe en tant que groupe fonctionnel distinct et solide dans toutes les sociétés connues.»

Une étude de Statistique Canada, publiée l'an dernier, constatait qu'en 1941, bien avant cette étude, 88 p. 100 des Canadiens vivaient dans des familles nucléaires. En 1991, 87 p. 100 des Canadiens vivaient encore selon le modèle «mari et femme». Autrement dit, le nombre de personnes vivant dans des familles nucléaires, c'est-à-dire «mari-femme-enfants», est constant depuis 50 ans.

Par conséquent, l'attitude face à la famille nucléaire et à la pratique courante ne changent pas tant que voudraient bien nous le faire croire les militants qui manipulent, ou voudraient manipuler, les députés et les médias. Les députés ne devraient pas se sentir forcés, par les critiques des médias ou les tactiques bruyantes des groupes de pression, de redéfinir la famille.

Il me semble que les groupes d'intérêts qui exercent des pressions politiques profondes depuis plusieurs décennies ont réussi à partager le gâteau des prestations gouvernementales d'une façon qui est à leur avantage et au désavantage des familles nucléaires, alors que le concept de la famille nucléaire est le fondement de notre société et qu'il a besoin d'être renforcé plutôt qu'affaibli.

C'est pour cette raison que j'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire créant le poste de vérificateur général pour la famille. Ce projet de loi prévoit la création d'un petit organisme composé d'au plus 20 personnes et chargé de conseiller le Parlement sur les moyens d'aider et de renforcer la famille nucléaire au Canada. Signalons que, plus tard dans le courant de la semaine, nous débattons dans cette enceinte de la nécessité pour le Canada de se doter d'un vérificateur de l'environnement, alors que le pendant n'existe pas encore pour la famille nucléaire.